



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-91273>

Département(s) de publication : **49**

Annonce n° **26-91273**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Angers Loire Metropole (49)

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour la requalification de la ceinture de la Doutre à Angers

Description : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine et opérationnelle pour la requalification de la ceinture de la Doutre à Angers. Accord-cadre sans minimum et avec un maximum fixé à 2 500 000 EUR HT. Le contrat est conclu avec 3 opérateurs économiques. Il s'exécutera par marchés subséquents et l'émission de bons de commande. Accord-cadre de 8 ans justifié par la durée de mise en oeuvre des opérations de travaux. Le 1er marché subséquent est lancé simultanément que l'accord-cadre. Il a pour objet l'établissement d'un plan guide.

Identifiant de la procédure : f231f1e5-24bd-408e-a3c7-c8f8da576389

Identifiant interne : G26DADTAFDBACMOEDOUTRE

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : oui

Justification de la procédure accélérée : Procédure 100% dématérialisée

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71400000 Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,500,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,500,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : La présente consultation se déroule en 2 temps : une phase candidature et une phase offre. La présente phase est la remise des candidatures. seules les pièces listées dans le présent avis et au règlement de consultation de la phase candidature sont attendues. Après analyse des candidatures, les pièces du dossier de consultation définitives seront rendues accessibles sur le profil acheteur pour les candidats sélectionnés. Ils seront alors invités à remettre une offre financière et technique. Sur le profil acheteur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de consultation de manière anonyme mais de s'identifier et de renseigner une adresse électronique valide et régulièrement consultée. L'acheteur ne pourra être tenu responsable de la méconnaissance des modifications et/ou des réponses aux questions par les candidats qui ne se seront pas identifiés et des erreurs d'adresse électronique. Les modalités de transmission des plis sont définies dans le règlement de la consultation. La signature des documents n'est pas exigée au stade de la remise des offres. Il sera demandé, en fin de procédure, à l'attributaire de signer électroniquement l'acte d'engagement, selon les modalités définies au règlement de la consultation de la phase Offre. Notre profil acheteur n'impose pas de limite dans la taille des fichiers. Il est cependant conseillé de ne pas multiplier les sous-dossiers ni de les nommer avec beaucoup de caractères au risque de perturber leur téléchargement. Les documents devront être préalablement traités par les candidats/soumissionnaires par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. La signature électronique est exigée uniquement pour les entreprises attributaires.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour la requalification de le ceinture de la Doutre à Angers

Description : Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour la requalification de le ceinture de la Doutre à Angers. Cet accord-cadre est conclu avec 3 attributaires, sous réserve d'un nombre suffisant d'offre. Il s'exécute principalement par marchés subséquents. Accord-cadre estimé à 1 500 000 € HT et conclu avec un maximum fixé à 2 500 000 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une durée de 8 ans compte tenu de la durée dans le temps du déroulé de l'opération. Pour le présent accord-cadre de maîtrise d'œuvre, les compétences obligatoires sont les suivantes : urbanisme / paysage / BE VRD / Architecte conseil du patrimoine / transport et déplacement / éclairage public / environnement et économie circulaire / OPC et Concertation. Les candidats pourront s'adjoindre toute autre compétence qu'ils jugeront utile. Les missions de maîtrises d'œuvres seront précisées à chaque marché subséquent. Le premier marché subséquent servira à établir le plan guide pour la durée de l'aménagement du périmètre concerné.

Identifiant interne : G26DADTAFDBMOEDOUTRE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71400000 Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

Options :

Description des options : Le pouvoir adjudicateur pourra confier aux titulaires de l'accord-cadre, en application des articles L2122-1 et R2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

5.1.3 Durée estimée

Durée : 96 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,500,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,500,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans la demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Pour le présent accord-cadre de maîtrise d'œuvre, les compétences obligatoires sont les suivantes : urbanisme / paysage / BE VRD / Architecte conseil du patrimoine / transport et déplacement / éclairage public / environnement et économie circulaire / OPC et Concertation. Les candidats pourront s'adjoindre toute autre compétence qu'ils jugeront utile. Chaque marché subséquent définira les considérations sociales et environnementales

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère environnemental

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 15

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://v2.marches-securises.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://v2.marches-securises.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Description de la garantie financière : En cas d'avance, une garantie à première demande couvrant 100% du montant de l'avance est exigée.

Date limite de réception des demandes de participation : 26/10/2026 à 14:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Pas encore connu

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Groupement conjoint, mandataire solidaire. Cette forme de groupement est privilégiée en raison de la responsabilité portée par le mandataire sans qu'il soit besoin de rechercher la faute d'un des cotraitants en cas de problème d'exécution. Le mandataire (urbaniste ou paysagiste) ne peut pas représenter plusieurs groupements.

Montage financier : Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires du bordereau des prix de l'accord-cadre et des prix des marchés subséquents. Chaque marché subséquent détermine la forme des prix et son mode de paiement. Les prix du BPU de l'accord-cadre sont révisables annuellement. Les taux de rémunération et prix par éléments de mission et selon les tranches de travaux sont des prix plafonds, ajustés le cas échéant d'un coefficient de complexité. Paiement des prestations par virement administratif

dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement. Les prestations seront financée par autofinancement des membres du groupement de commande, complété, le cas échéant, par des ressources externes (emprunt, subventions, fonds européens non confirmé à ce jour, contribution des usagers, etc.) conformément aux lois et réglementations en vigueur. Avance possible déterminée à chaque marché subséquent.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, en partie sans remise en concurrence et en partie avec remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 3

Justification de la durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une durée de 8 ans compte tenu de la durée dans le temps du déroulé de l'opération.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Nantes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel : prévu aux articles L. 551-1 à L.551-12 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; référé contractuel : prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA ; recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévue aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat); recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Angers Loire Metropole (49)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Angers Loire Metropole (49)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nantes

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Angers Loire Metropole (49)

Organisation qui traite les offres : Angers Loire Metropole (49)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Angers Loire Metropole (49)

Numéro d'enregistrement : 24490001500011

Adresse postale : 83 rue du Mail - BP 80011

Ville : ANGERS cedex 02

Code postal : 49020

Subdivision pays (NUTS) : Maine-et-Loire (FRG02)

Pays : France

Adresse électronique : marches.dag@angersloiremetropole.fr

Téléphone : +33 241055000

Adresse internet : <https://v2.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/marches-publics/index.html>

Profil de l'acheteur : <https://v2.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : 17440005100010

Adresse postale : 6, allée de l'île Gloriette - CS 24111

Ville : Nantes cedex

Code postal : 44041

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : +33 255101002

Adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : beabf28d-df42-4ae9-b481-555bdf5180d9 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 21/09/2026 à 17:35

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/09/2026